



Aoste, le

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en place de la vidéo-protection par la Ville d'Aoste, la possibilité est donnée aux commerçants d'autoriser la Ville à filmer l'entrée, les façades et les vitrines de leurs commerces.

S'ils ne sont pas d'accord, des filtres permettront de flouter ces lieux.

Cependant, s'ils reviennent sur leur décision et demande une modification après l'installation du système de vidéo-protection, elle leur sera facturée.

Par la présente, nous souhaitons recueillir votre avis à ce sujet. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation ci-dessous en cochant les cases correspondant à vos souhaits.

M.....

Propriétaire du commerce :

- Donne l'autorisation à la Ville d'Aoste de filmer :

Son entrée

- Ses façades

- Ses vitrines

- N'autorise pas la ville d'Aoste à filmer.

Fait à Aoste pour servir et valoir ce que de droit, le